

un rendement du capital investi qui rétribue adéquatement le temps consacré et les efforts fournis.

II. DESCRIPTION DU SECTEUR

L'industrie canadienne de la pêche commerciale joue un rôle crucial dans l'économie de nombre de collectivités sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique ou même à l'intérieur des terres. Elle constitue une source d'emploi dans les provinces de l'Atlantique pour près de 94 000 pêcheurs commerciaux accrédités, 40 000 travailleurs dans les usines de transformation, 850 exportateurs et 1 500 aquiculteurs. Dans cette région, 1 400 collectivités dépendent en grande partie de l'industrie de la pêche. Sur la côte ouest, on dénombre 15 000 détenteurs de permis de pêche commerciale, même si les collectivités dépendent moins de cette industrie. Cependant, les 192 bandes autochtones de Colombie-Britannique représentées par plus de 26 conseils de bande dans quelque 1 600 réserves comptent beaucoup sur la pêche comme moyen de préserver leurs collectivités. Même si la pêche en eau douce dans les provinces de l'Ouest et en Ontario joue un rôle moins important dans l'économie nationale, l'absence d'autres sources d'emploi dans les régions éloignées du Nord pourrait y entraîner une plus grande dépendance à l'égard de la pêche commerciale que dans les collectivités des côtes de l'Atlantique ou du Pacifique.

L'industrie canadienne de la pêche est en période de transition et fait face à des conditions économiques instables découlant de la pénurie de certaines espèces, de changements structurels importants et d'une faible demande pour certains poissons, crustacés et coquillages. Les stocks de poissons de fond de l'Atlantique, en particulier, ont diminué à un point tel que des mesures d'urgence sont nécessaires pour que la pêche puisse reprendre de manière durable. Dans des cas extrêmes, il faudra interdire l'exploitation des stocks de poissons, y compris les stocks chevauchant la zone économique des 200 milles, de manière que les réserves puissent se renouveler. La surpêche sur la côte du Pacifique par les pays étrangers a amenuisé les réserves de saumon et de merlu. Ces ressources font l'objet d'ententes commerciales bilatérales ou multilatérales. Le Canada pourrait devoir défendre plus vigoureusement ses ressources halieutiques sur la scène internationale, si l'on veut que les Canadiens profitent de ressources durables.

Depuis l'imposition du moratoire sur la pêche de la morue en juillet 1992, l'exploitation des espèces non traditionnelles n'a pas donné les résultats escomptés. Ces espèces sont sous-exploitées parce que leur pêche n'est pas rentable. On ne peut s'attendre à ce que l'industrie canadienne les exploite que dans la mesure où il est possible d'en tirer un bénéfice et qu'il existe un approvisionnement suffisant à long terme pour répondre à la demande créée sur le marché.

Selon les données préliminaires de 1992, les prises débarquées du Canada ont totalisé 1,3 milliard \$ CAN et les exportations, 2,49 milliards \$ CAN - en hausse de 1 p. 100 malgré une baisse de volume de 6 p. 100 par rapport à 1991. Le Canada exporte plus de 80 p. 100 de sa production commerciale (en valeur), dont 56 p. 100 aux États-Unis, 20 p. 100 au Japon, 16 p. 100 à la Communauté européenne et le reste réparti dans plus de 70 pays. Le Canada se classe au deuxième rang mondial des exportateurs de poisson (en valeur) et au seizième rang des producteurs (en tonnage).